





LE BIEN VIVRE ENSEMBLE, C'EST QUOI?

« Bien vivre ensemble » dépend de nombreux facteurs humains et relationnels.

On a tous envie d'habiter dans un village accueillant, où il fait bon vivre et où chacun respecte la tranquillité des autres. Malheureusement, lorsque certains oublient les règles élémentaires du « savoir vivre ensemble », l'atmosphère s'alourdit et les relations se crispent.

Les actes de négligence dans l'espace public sont perçus comme un manque de respect à l'égard de tous. Certains sont commis par inadvertance, d'autres par facilité et d'autres de façon volontaire et malveillante.

Vivre ensemble demande l'implication de tous. Chacun doit faire des efforts.

Ce bulletin municipal vous rappelle donc quelques mesures ou obligations afin que tous les Chapériens et Chapériennes puissent s'y référer et améliorer si nécessaire leur citoyenneté quotidienne.

Je suis persuadé qu'avec de la bonne volonté, des sourires et du dialogue, vivre ensemble est possible!!

Gilles ARDIN Maire de Chapeiry

PETIT GUIDE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

CIRCULATION

Le village est un espace de vie.

Pour un meilleur partage de la rue et de la libre circulation des usagers, suivez les règles du code de la route et maîtrisez votre vitesse.

Respectez les emplacements réservés (handicap) et les servitudes de visibilité du code de la route : ne pas se garer sur les trottoirs.

ESPACES PUBLICS

Dans les jardins, espaces verts, place publique, veillez à ne pas endommager les fleurs et les massifs fleuris.

Ne pas répandre de détritus sur le sol (papiers, masques, chewing-gum, mégots, canettes, etc...).

PROPRETÉ, DÉCHETS

Les ordures ménagères doivent obligatoirement être versées dans un sac.

Quand les containers sont pleins, ne pas déposer vos déchets à côté.



Dépôt sauvage interdit : en cas d'infraction, l'amende peut s'élever à 1500 €.

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel.

Les déchets verts et encombrants sont à déposer gratuitement en déchetterie.

PETIT GUIDE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

BON VOISINAGE



Entretenez la convivialité et privilégiez le dialogue et la communication. Il n'est pas rare que le voisin n'ait pas conscience du trouble qu'il vous occasionne. N'hésitez donc pas à aller lui exposer calmement votre

N'hesitez donc pas a aller lui exposer calmement votre problème. Restez conciliant en toute circonstance.

Surveillez votre animal de compagnie (aboiement intempestif, vagabondage).

NOS AMIS LES ANIMAUX



Les promenades peuvent vite être gâchées par un slalom entre les déjections canines.

De même, pensez à nos jardiniers qui entretiennent les massifs et plantations diverses.

Munissez-vous d'un sac avant d'aller promener votre animal.

En toute circonstance, le propriétaire est responsable de son animal.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES

Réussite totale de la vente de diots organisée par l'A.P.E. le samedi 6 mars sur la place du village. 285 repas ont été vendus aux parents d'élèves mais aussi à de

285 repas ont été vendus aux parents d'élèves mais aussi à dé nombreux habitants de Chapeiry et St Sylvestre.

Les bénéfices de cette action viendront abonder la caisse de l'association servant à financer les projets des écoles. Remerciements à tous ceux qui ont participé à cette manifestation.

COUÉ OU KOUÉ?



Certains se sont étonnés de l'orthographe utilisée dans le dernier Chapeiry Info.

Après avoir adopté l'iconographie des poires, nous nous sommes tournés vers des spécialistes du patois de l'Albanais :

Pro (poire) vient de péri (poirier) ; ce mot est au masculin et le pluriel de « le pro » donne « lô pro ».

Et le verbe kouaire (cuire) donne au participe passé : koué.

En patois du pays de l'Albanais, les poires cuites se traduiraient donc par « lô pro koué » avec un accent aigu (avec un accent grave, kouè veut dire coing).

Mais bon, coué ou koué, c'est du tout cuit ! Et quelle idée de se vendre pour un panier de poires cuites !...

Mairie:

4 Route des Eparis 74540 CHAPEIRY



En raison de la crise sanitaire, la mairie est ouverte sur rendez-vous téléphonique.

Téléphone : 04 50 68 12 34 Courriel : accueil@chapeiry.fr Site internet : www.chapeiry.fr

NUISANCES SONORES



Tout bruit excessif dans un immeuble ou une maison peut être sanctionné quelle que soit l'heure, et pas seulement à partir de 22 h.

Si vous organisez une fête ou si vous déménagez, pensez à prévenir vos voisins

Les scooters et cyclomoteurs doivent être équipés d'un pot d'échappement homologué en bon état.

Jardinage/bricolage : respectez les jours et horaires autorisés pour ces travaux.

Évitez si possible le dimanche et les jours fériés pour employer tondeuse, perceuse, débroussailleuse.

TRAVAUX ECOLE MATERNELLE



Le projet consiste en la réfection du local à ATSEM, de la salle de motricité, des dortoirs et du remplacement du portail et des clôtures de l'entrée principale de l'école.

Les travaux se dérouleront en deux phases :

l'une commençant le mercredi 7 avril pour environ 3 semaines et l'autre débutera durant l'été.

L'enveloppe budgétaire consacrée à cette rénovation s'élève à la somme de 58 000 € (H.T).

Erratum sur le dernier CHAPEIRY INFO : il s'agissait de la rentrée scolaire 2021-2022.

C.C.A.S (Centre communal d'action sociale)



En raison des conditions sanitaires que nous impose la circulation du virus COVID-19, les membres du CCAS n'ont pu hélas réunir nos Anciens autour du repas traditionnel habituellement organisé en début d'année.

Pour compenser cet état de fait, des bons d'achat seront envoyés à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus, qu'elles pourront utiliser auprès de nos différents commerçants (multi-service, coiffeur) et exposants le mercredi sur le marché. Surveillez votre boîte aux lettres !!!